

Espace Info Énergie - Convention 2007 de partenariat avec le CAUE et actualisation de la subvention

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La Ville de Besançon a signé en 2004 une convention avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Doubs (CAUE) du Doubs pour étendre les actions de l'Espace Info Energie à la communauté bisontine.

De façon générale, l'Espace Info Énergie est une structure dont la gestion est confiée au CAUE où le grand public peut obtenir des informations et des conseils gratuits sur la maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables...).

De façon plus caractéristique, la Ville de Besançon a choisi de privilégier des actions de proximité auprès des personnes en difficulté.

Après deux années de fonctionnement et un premier bilan très optimiste, une nouvelle convention vient définir les conditions dans lesquelles la Ville accepte de renouveler le soutien financier accordé à l'Espace Info Énergie compte tenu des actions qu'il développe, à savoir :

- sensibiliser la population bisontine à la maîtrise de l'énergie, en particulier les personnes qui n'ont pas accès à l'information,
- intervenir auprès des personnes en difficulté afin de les aider à réduire leur consommation énergétique et leurs charges.

Compte tenu de ces éléments, la Ville a décidé de mettre en place un partenariat étroit d'échanges entre l'Espace Info Énergie et les acteurs sociaux présents sur la Ville, tels que le CCAS, la CAF ou les bailleurs publics.

La participation financière de la Ville permettra de financer un poste de conseiller en énergie. Elle s'élève à 10 400 € pour l'année 2007. En cas d'accord, cette somme de 10 400 € sera prélevée au chapitre 65.93/6574 CS 30900.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec le CAUE,
- autoriser M. le Maire à verser la subvention au CAUE.

«M. Michel JOSSE : Nous sommes favorables à cette convention. Par contre nous pourrions nous interroger sur la bonne utilisation des fonds. Je tiens à préciser que ce point info est situé au CAUE passage Charles de Bernard entre la rue de Dole et l'avenue Villarceau et donc pas facile d'accès pour le grand public, sans vitrine et sur une voie peu fréquentée. Agena qui œuvre dans le même domaine à Lons le Saunier engage une réflexion pour déménager au centre-ville car les bureaux actuels sont excentrés, afin d'être plus efficace et performant. Une réflexion d'implantation de ce point info énergie devrait être revue. Pourquoi pas une mutualisation avec la Ville qui disposera de merveilleux locaux avec un gel de terrains à Saint-Ferjeux, ou alors en plein centre-ville en pensant à une maison de l'énergie comme à Montbéliard qui sera une première en France. Je pense que l'Adjoint étudiera cette proposition.

M. LE MAIRE : Tout à fait d'accord avec toi. Je ne te ferai pas l'insulte de te rappeler qui avait acheté ce bâtiment pour le mettre à la disposition des collectivités.

M. Éric ALAUZET : Bien sûr, tout cela est souhaitable, simplement c'est pour des questions de moyens que le CAUE est porteur de cette action ; ils ont des locaux donc on l'a mis là. Ceci dit, il faut bien savoir que l'essentiel du travail des conseillers UE se fait par téléphone et dans la vocation sociale qu'on a voulu donner à l'EIE c'est bien en allant vers les gens là où ils habitent qu'on est efficace et pas en mettant une maison de l'énergie au centre-ville où ils ne viendront pas.

M. LE MAIRE : En tout cas, c'est quelque chose de bien».

A l'unanimité des suffrages exprimés et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.